

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Environnement
Unité Milieux naturels et
Biodiversité

affaire suivie par :
Nadine Tanton

Tél. : 03 85 21 86 09
Fax : 03 85 38 01 55
nadine.tanton@saone-et-loire.gouv.fr

APPEL A CANDIDATURE

RENOUVELLEMENT / NOMINATION

DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

La direction départementale des territoires (DDT) recherche des candidats pour exercer la mission de **lieutenant de louveterie** sur le département de Saône-et-Loire, à compter du 1^{er} janvier 2020. En annexe est jointe une cartographie *non définitive* des limites des circonscriptions de louveterie.

CONDITIONS EXIGÉES

Le candidat doit être de nationalité française, jouir de ses droits civiques, justifier de son aptitude physique et de ses compétences cynégétiques, résider dans le département où il sera amené à exercer ses fonctions ou dans un canton limitrophe et enfin détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans.

Le candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

Il doit avoir la capacité à assumer matériellement et financièrement les charges liées à sa fonction bénévole.

PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre **obligatoirement** les pièces suivantes :

- une lettre de motivation, en indiquant le n° de la circonscription choisie et en justifiant notamment de ses compétences cynégétiques, de sa disponibilité, de ses responsabilités cynégétiques (président de société de chasse, garde particulier) et des territoires de chasse régulièrement fréquentés ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- un justificatif récent (moins d'un an) de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone) ;
- une photocopie du permis de chasser (d'au moins 5 ans) ;

- une attestation écrite (à l'aide du document joint en annexe) justifiant de ses engagements :
 - . à entretenir à ses frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse au sanglier ou au renard, soit au moins 2 chiens de déterrage, en mentionnant l'adresse du chenil ;
 - . à ne pas exercer d'activité susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt ou de présenter une incompatibilité avec sa nomination comme lieutenant de louveterie ;
 - . à ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature, et à informer dans les meilleurs délais la DDT de Saône-et-Loire de toute condamnation, retrait de permis de conduire ou de permis de chasser qui surviendrait pendant l'exercice de son mandat ;
 - . à porter dans l'exercice de ses fonctions sa commission et son insigne pour justifier de sa qualité ;
 - . à porter une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier sa fonction et figurant dans la tenue de mission prévue dans l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié.

Un certificat médical attestant de l'aptitude physique à exercer la mission de lieutenant de louveterie sera par ailleurs à produire par le candidat au plus tôt deux mois avant sa nomination.

QUALITÉS ATTENDUES

- Maîtrise de la législation et de la réglementation de la chasse et des règles de sécurité ; connaissances de la vie et des mœurs des espèces de la faune sauvage, de l'équilibre biologique à maintenir.
- Réserve, rigueur, disponibilité, impartialité, objectivité, exemplarité et capacité de médiation.
- Aptitude à organiser, diriger et encadrer des missions de service public.
- Connaissance du monde agricole et du monde cynégétique.
- Rigueur administrative.

Tout candidat intéressé est donc invité à transmettre ou à déposer un dossier de candidature

AVANT LE 17 JUIN 2019

à la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire
service Environnement/MNB - 37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 Mâcon cedex.

Pour tout renseignement complémentaire :

DDT de Saône-et-Loire – Service Environnement
Nadine Tanton – 03 85 21 86 09 – nadine.tanton@saone-et-loire.gouv.fr

**CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE
À COMPTER DU 1er JANVIER 2020**

ENGAGEMENTS

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Adresse précise :

Adresse électronique :

candidat aux fonctions de lieutenant de louveterie

sur la circonscription n° (à préciser) :

atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature,

et m'engage pendant toute la durée de mon mandat, d'une durée de cinq ans :

▶ à entretenir à mes frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier et du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.

L'adresse du chenil est la suivante (à préciser) :

▶ à porter dans l'exercice de mes fonctions la commission et l'insigne permettant de justifier de la qualité de lieutenant de louveterie ainsi qu'une tenue correcte composée d'éléments vestimentaires permettant d'identifier ma fonction et figurant dans la tenue de mission telle que définie à l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2010 modifié ;

▶ à ne pas exercer d'activité pouvant entraîner des conflits d'intérêt ou une incompatibilité avec les missions de lieutenant de louveterie ;

▶ à informer la DDT de Saône-et-Loire, dans les meilleurs délais, de toute condamnation, retrait de permis de chasser ou de permis de conduire.

A

le,

(signature)